

HAYEN – MICRO BRASSERIE

Le Collège s'est prononcé en date du 23 mars dernier quant au permis d'urbanisme relatif à l'établissement en zone agricole d'un hangar destiné au séchage de houblon et secondairement à la production soit l'installation d'une micro brasserie;

Le mouvement citoyen ne peut qu'**encourager la création d'activités de ce type** « micro brasserie » puisque cela suppose une activité « artisanale » au sens premier du terme, qui plus est, en l'espèce, liée à l'agriculture, domaine dont notre commune est en quelque sorte un porte étendart avec près de 50 % de zones agricoles couvertes principalement par des prairies et des agriculteurs dont la renommée et le savoir-faire, pour certains, a largement dépassé nos frontières.

Cependant, à la lecture, ce dossier nous semble pour le moins ambigu et lacunaire, ce qui risque de désservir les demandeurs du permis, et inquiète beaucoup de Sprimontois soucieux de leur environnement direct - peut-on leur reprocher ? - mais aussi les citoyens simplement attentifs au caractère rural de la commune, soucieux de la protection des sites et de la biodiversité sur notre commune (et plus largement dans notre région et plus largement encore sur notre planète)- et enfin celles et ceux soucieux de la bonne entente entre citoyens et de la cohésion sociale ; nous ne parlons donc **pas seulement des riverains du site du Trixhe Nollet** limitrophe du lieu où les auteurs du projet souhaitent s'implanter, mais d'un mouvement d'opinion devenu extrêmement important revendiquant la prévention et la réparation du préjudice écologique en général.

Vous avez lu, pensons-nous, les remarques particulièrement pertinentes des riverains émises lors de l'enquête publique, sans entrer dans les détails mais par soucis d'information pour le public présent, citons en quelques-unes :

Des doutes planent sur la destination du bâtiment : hall agricole de stockage et secondairement peut-être une micro brasserie...

on note également la présence d'une citerne à gaz justifiée au niveau de la notice d'incidences par la nécessité de fournir un approvisionnement ponctuel en électricité en attendant l'installation photovoltaïque. Par la suite on explique qu'une puissance de gaz est nécessaire pour les cuves de chauffe, pour brasser ainsi que pour les brûleurs et ventilateurs du séchoir à houblon

Selon les dires de votre administration, vous luttez contre le bétonnage du territoire mais par contre, vous acceptez de sacrifier 450m² d'une belle prairie humide en zone agricole d'intérêt paysager !

Sur le plan environnemental :

Question 1: Pensez-vous que l'acceptation d'un tel projet, surtout s'il inclut l'installation d'une brasserie, soit cohérente avec la ratio legis d'une part et avec votre déclaration de politique générale ?

(CoDT, Art.R.II.36-12, p.232) lequel stipule que « *la demande de permis soit formellement motivée au regard de l'incidence de ces activités sur l'activité agricole, le paysage, la flore, la faune, le sol, le ruissellement, le débit et la qualité des cours d'eau* »

CoDT (Art. D.II.36 & Art. R.II.36-12) : qui rappelle que « *la zone agricole contribue au maintien ou à la formation du paysage ainsi qu'à la conservation de l'équilibre écologique* »

et le même article qui précise en outre que « *la préservation des caractéristiques d'un site voisin protégé ... ne peut être mise en péril* ».

Dans votre déclaration de politique générale,

vous faites part de votre volonté de « créer un Plan Communal de Défense de la Nature (PCDN) dans le cadre du développement durable et de la biodiversité » ;

vous déclarez « encourager les entreprises, les habitants, les agriculteurs, à mieux respecter encore l'environnement, notamment en donnant des conseils... »,

Dans le plan stratégique transversal rédigé par votre majorité, nous relevons quelques objectifs opérationnels :

2.2.1.3 Favoriser le maillage écologique pour la création de zones protégées (plan Maya, zones humides et naturelles,...)

2.2.1.4 Collaborer avec les associations actives dans ce domaine aux actions visant cet objectif (Natagora, Nature et Progrès, ...)

Question 2 : compte tenu des dispositions reprises tant dans la déclaration de politique générale que dans le plan stratégique, avez-vous, à titre préventif ou à d'autres fins, demandé un avis à la Division Nature et Forêt, et/ou à la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles (qui a classé le site trixhe nollet en 1998) ?

Dans l'affirmative quel est leur avis ? - nous souhaiterions avoir copie des courriers ou mails.

Sur le plan économique :

Le constat :

Vous déclarez (politique générale) « Favoriser la création de Petites et Moyennes Entreprises, de Très Petites Entreprises, d'activités d'indépendant(e)s »;

Le type d'entreprise faisant l'objet du permis d'urbanisme qui nous occupe rentre donc dans les catégories que votre politique dit favoriser.

Pourtant que constate-t-on ? On constate qu'à défaut d'être pro-actif dans votre démarche et dans votre réflexion deux camps se sont constitués, les défenseurs de la micro-brasserie d'une part, les opposants d'autre part.

Pour qu'une micro-brasserie centrée sur le circuit court soit rentable, il faut aussi qu'elle puisse compter sur une clientèle de proximité, circuit-court oblige.

Cette situation de fait opposant 2 franges de la population, hypothèque par la force des choses, et bien malheureusement, la réussite de ce projet qui vaut cependant la peine d'être mis en valeur.

Nous rappelons tel quel l'objectif repris dans le plan stratégique transversal 2.12.3.2
« Favoriser les filières courtes : rapprocher les consommateurs et les producteurs locaux en particulier les petites exploitations familiales »

Question 3 : il vous a été suggéré dans le cadre de l'enquête publique de proposer au demandeur d' « installer son unité de production sur un site (zoning existant, friches industrielles) mieux adapté à son activité et mieux équipé ».

Quelle démarche avez-vous entreprise à ce sujet ? Des conseils, ainsi que vous le suggérez dans la déclaration de politique générale, ont-ils été donnés à ce propos ?

Sur le plan de la participation citoyenne :

Nous constatons l'émergence de deux tendances devenues antagonistes et nous mettons en cause la méthode de gestion obsolète de ce type de dossier par les partis traditionnels que vous représentez. Ces méthodes ne favorisent nullement la confiance entre les Sprimontois, alors qu'il serait souhaitable de les rassembler plutôt que les diviser.

Dans votre déclaration de politique générale, nous lisons : La participation citoyenne sera encouragée durant cette mandature pour permettre à la population d'être partie prenante et d'exprimer son point de vue dans différents projets.

Nous rappelons encore parmi les objectifs de votre plan stratégique transversal :

O.S. 2.1 Offrir un cadre de vie convivial et **adapté aux besoins** des citoyens

2.4.1.3 **Associer** et consulter les citoyens sur des projets de proximité

2.8.1.7 Encourager les initiatives contribuant à **donner une place aux jeunes** dans la vie de la commune.

2.13.3.4 Soutenir les initiatives citoyennes visant la mise en valeur de l'esprit et de l'histoire des villages sprimontois (CHL, FNC,...)

dès lors :

nous regrettons vivement que dans un tel dossier il n'y ait pas eu de la part du Collège la moindre démarche proactive, la moindre invitation à une discussion entre les parties intervenantes,

nous regrettons qu'il n'y ait pas eu la moindre proposition pour faire agir l'intelligence collective, et partager ses bénéfices,

nous regrettons qu'il n'y ait aucune reconnaissance de l'expression des jeunes qui s'expriment avec les seuls moyens dont ils disposent, par rapport à ce projet, voir une volonté de les faire taire, comme celle que vous imposez à celles et ceux qui critiquent trop ouvertement certaines de vos décisions.

nous sommes inquiets quant au fait que sans changement de politique de votre part, il y aura manifestement dans ce dossier un gagnant et un perdant, alors qu'il pourrait en être autrement.

Pouvons-nous espérer qu'un jour vous prendrez la mesure de l'importance de débattre des projets et des problèmes portés par les sprimontois impactés et concernés par ces problèmes et ces projets et de les faire participer à la décision, plutôt que de croire que vous seuls savez ce qui est bon pour nous citoyens ?